

Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **35 (1899)**

Heft 49

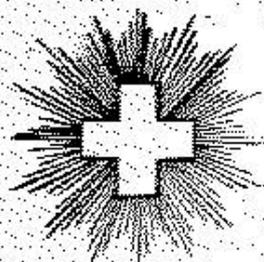
PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Éprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : Appel aux lecteurs. — La limite des langues française et allemande en Suisse. — Chronique scolaire : Jura bernois, Neuchâtel, Genève, Vaud, Berne, St-Gall, Thurgovie, France. — Bibliographie. — Notre gravure. — Partie pratique : langue maternelle, sciences naturelles : les lettres, dictées, récitation, dessin, calcul, comptabilité, gymnastique.

APPEL AUX LECTEURS ET A TOUS LES AMIS DE L'ÉCOLE

L'an dernier, à peu près à pareille époque, nous envoyions aux maîtres et aux maîtresses de nos écoles le premier numéro de *L'Éducateur* modifié.

La transformation de notre journal a été, nous semble-t-il, bien accueillie par les membres de la *Société pédagogique de la Suisse romande* et par la presse scolaire suisse tout entière. Nos principaux journaux politiques même ont consacré à notre modeste publication des articles sympathiques. *L'Éducateur* a franchi les limites de notre pays. Bon nombre de nos articles ont été reproduits ou commentés par les périodiques scolaires de France, d'Allemagne et d'Italie.

L'Éducateur avait promis d'étudier un certain nombre de questions qui intéressent le pays suisse dans son ensemble, d'être un journal indépendant, de défendre les intérêts supérieurs de l'école et ceux des maîtres qui en sont inséparables, de tenir les instituteurs au courant des grandes questions pédagogiques qui se débattent à l'heure actuelle et de les aider efficacement dans la préparation de leurs classes. Il avait pris l'engagement de suivre de près le mouvement des idées pédagogiques chez nos voisins, et de renseigner ses lecteurs sur les idées émises à l'étranger dans le domaine de l'éducation. A eux de savoir s'il a rempli son programme et tenu ses promesses. Le chiffre de ses abonnés, qui va toujours croissant, permet, en tout état de cause, de bien augurer de l'avenir.

A la recherche du *mieux* sans jamais compromettre le *bien*, nous songeons aujourd'hui à apporter de nouvelles améliorations au journal. Nous comptons reprendre, dans la partie générale, la

discussion des principes de la pédagogie éducative en les illustrant chaque fois par une leçon pratique. Nous soumettrons à un examen approfondi l'importante question de l'école complémentaire et des examens de recrues.

La liste de nos collaborateurs, telle qu'elle a paru dans le n° 1 de l'*Educateur*, reste intacte. En outre, bon nombre de maîtres primaires et secondaires nous enverront régulièrement des travaux. Afin d'assurer à la partie générale des articles de fond solides et variés, nous nous sommes adressé à quelques professeurs et écrivains bien connus de la Suisse romande. Citons, entre autres, MM. Duproix, Emile Yung, Paul Oltramare, Adrien Naville, de l'Université de Genève; Louis Zbinden et Lucien Baatard, du Collège de Genève; Hillebrand et Gern, instituteurs neuchâtelois; Duvoisin, directeur de l'École normale de Delémont; Maurice Millioud, Georges Renard, Jean Bonnard, A. Combe, Henri Blanc, E. Rossier, A. Herzen, de l'Université de Lausanne; Marius Lacombe, professeur à l'École polytechnique fédérale; tous nous donneront, chacun dans leur spécialité, des études qui seront certainement de nature à intéresser notre public.

Les questions si actuelles et si intéressantes relatives à la science et à l'enseignement géographiques, ainsi que quelques sujets de pédagogie générale, seront traitées par deux hommes dont la compétence est incontestée: MM. William Rosier, professeur à Genève et Charles Knapp, professeur à Neuchâtel.

L'*Educateur* se propose, en outre, de publier une série d'articles sur l'enseignement agricole. Les campagnes se dépeuplent et l'agriculture périclète, faute de bras; tel est le cri d'alarme poussé de toutes parts. Il y a une importance capitale à retenir au village une partie des forces qui l'abandonnent, émigrent vers la ville, s'y dissolvent et sont perdues pour la communauté. Les maîtres et les maîtresses de nos écoles rurales ne pourraient-ils rien pour enrayer ce fléau de la dépopulation des campagnes? Serait-il impossible d'inspirer à nos petits paysans un vif amour pour la terre natale, et cela en faisant à l'histoire et à la géographie locales une large place dans l'enseignement: en donnant à l'enfant, sur les bancs de l'école déjà, une haute idée de la noblesse du travail de la terre et des saines jouissances qui s'attachent à l'état de laboureur?

Des spécialistes éprouvés, MM. Chuard, professeur à l'Université; C. Dusserre et G. Martinet, directeurs des laboratoires de la station fédérale de Mont-Calm, à Lausanne, nous ont promis leur concours et nous donneront une série de leçons expérimentales de haute valeur. Leurs causeries seront accompagnées de démonstrations simples et concluantes sur la composition du sol, la germination et la sélection des plantes, l'influence des engrais chimiques, etc. Par un enseignement pratique et des expériences convaincantes et par des exemples simples, nos collaborateurs démontreront que l'agriculture intelligente, rationnelle, scientifique, peut et doit être lucrative.

La *partie pratique*, qui traitera toutes les matières de nos programmes romands, sera l'objet de notre sollicitude suivie. C'est toujours aux maîtres que nous pensons et à leurs besoins, chaque fois que nous apportons quelque changement à la rédaction ou à la composition de cette partie du journal. Peut-être conviendrait-il, dans un but pratique, de paginer spécialement cette partie scolaire, qui, chaque semaine, forme un fascicule à part. Nous serions heureux d'avoir sur ce point, comme sur tout ce qui concerne le journal, le sentiment de nos abonnés, leur promettant à l'avance que nous nous empresserons de nous conformer à leurs désirs.

M^{lles} Domp martin, Grand, Soguel et Weber, s'occuperont de l'enseignement froebelien, et M^{mes} Picker, Déverin-Mayor et Rueg-Hummel, pour ne citer que quelques noms, de tout ce qui touche à l'enseignement professionnel féminin.

Enfin, nous réservons une surprise à nos abonnés. Il s'agit du **Voyage de l'Éducateur**. De concert avec l'Agence de voyages Ruchonnet, à Lausanne, dont nous nous sommes déjà assuré le concours, nous avons l'intention d'organiser un voyage d'instituteurs et d'institutrices dans des conditions exceptionnelles de bon marché. Si cette idée reçoit l'assentiment général, nous développerons prochainement le programme de cette première excursion, dont le but pourrait être le suivant : *Zermatt et le tunnel du Simplon, L'Engadine, les lacs du nord de l'Italie et le Gothard* pourraient être visités une autre année. Et qui sait si, plus tard, le *Voyage de l'Éducateur* ne pourrait pas se faire en France ou en Italie, à Rome et à Naples!

L'*Éducateur* restera une tribune ouverte, accessible à tous, où chacun pourra exposer franchement et courtoisement son opinion, ses doléances et ses vœux. Secondé par le comité de rédaction, auquel nous tenons à exprimer, déjà ici, nos chaleureux remerciements pour l'appui constant et éclairé qu'il nous a prêté jusqu'aujourd'hui, nous continuerons à examiner les questions d'intérêt matériels avec une affection profonde pour le corps si digne des instituteurs.

Mais pour réaliser les divers points de ce programme, nous avons aussi besoin de compter sur le concours de tous les membres de la *Société pédagogique de la Suisse romande*. L'*Éducateur* tire en ce moment à 2500 exemplaires ; pourquoi n'aurait-il pas 2500, voire même 3000 abonnés ? Que nos amis n'oublient pas que nos dépenses sont considérables et que seul un nombre suffisant d'abonnés nous permettra d'apporter au journal les améliorations que nous souhaitons.

Quoi qu'il arrive, nos amis peuvent compter sur nous. Nous leur renouvelons l'assurance que notre but est d'éclairer, de convaincre et de rapprocher, jamais de froisser et de diviser.

LE RÉDACTEUR EN CHEF.

LA LIMITE DES LANGUES FRANÇAISE ET ALLEMANDE EN SUISSE

Les recensements fédéraux de la population et particulièrement le dernier, datant de 1888, ont servi de base à d'intéressantes études sur le tracé et les déplacements de la ligne qui sépare, en Suisse, les contrées de langue allemande des territoires de langue française et sur l'expansion, dans la Suisse romande, des immigrants originaires de la Suisse allemande. Parmi ces travaux, ceux de MM. Zimmerli, Zemmrich et Hunziker ont attiré particulièrement l'attention.¹ La carte officielle publiée par le Bureau fédéral de statistique et figurant la distribution de la population de la Suisse d'après la langue maternelle est un document dont la clarté et l'exactitude font la valeur, mais qui ne donne pas la limite des langues, attendu qu'il a pour unité une division beaucoup trop grande: le district. Seule une carte ayant pour base la commune eût pu nous renseigner d'une façon assez détaillée.

C'est le Dr Zimmerli qui, le premier, a voulu fixer, d'une manière exacte et complète sur la foi de renseignements authentiques, recueillis dans le pays même, le tracé de la limite entre l'allemand et le français en Suisse. Il a fait, pour notre pays, un travail semblable à ceux de Witte et de This pour l'Alsace-Lorraine et de Brämer pour la Belgique, mais son étude est plus étendue et plus approfondie. Non seulement il a consulté et collationné, au Bureau fédéral de statistique, les fiches originales des recensements, mais il a parcouru à pied la zone frontrière, interrogeant les habitants, visitant les écoles, fouillant les archives et les registres communaux, cataloguant les noms de famille sans oublier d'établir des listes d'anciens noms d'après les inscriptions des pierres tombales des cimetières. Les noms des villages, des hameaux, des fermes, étudiés suivant les règles de l'étymologie, sont devenus sous sa plume des documents de grande valeur. Les trois volumes de M. Zimmerli fournissent une masse considérable d'observations originales et constituent une œuvre de vraie et forte science et un heureux enrichissement pour la géographie de notre patrie. Si les tendances des défenseurs de la langue allemande apparaissent çà et là, elles sont moins accusées dans cet ouvrage que chez d'autres auteurs.

¹ Dr. J. Zimmerli. Die deutsch-französische Sprachgrenze in der Schweiz. — I. Teil. Die Sprachgrenze im Jura. — II. Teil. Die Sprachgrenze im Mittellande, in den Freiburger, Waadtländer- und Berner Alpen. — III. Teil. Die Sprachgrenze im Wallis. 3 volumes avec cartes. Bâle et Genève, 1891, 1895, 1899.

Dr. J. Zemmrich. Verbreitung und Bewegung der Deutschen in der französischen Schweiz. Stuttgart, 1894.

J. Hunziker. Der Kampf um das Deutschthum. Munich, 1896.

Consulter aussi:

Charles Knapp. Bulletin de l'Alliance française. 1889. N° 8 et 9.

Die Verteilung der Bevölkerung jedes Bezirkes nach der Muttersprache. Carte publiée par le Bureau fédéral de statistique et donnant les résultats du recensement de 1888, en Suisse.

M.-C. Menghius. Übersichtskarte des schweizerischen Sprachen nach der Volkszählung von 1888. Petermanns Mittheilungen. 1893. Heft 5.

Paul Born. Die sprachlichen Verhältnisse in der Schweiz. Globus. 29 April 1899.

La limite des langues n'est pas immuable, pas même stable pour une période d'un certaine durée. Elle a beaucoup varié dans la suite des âges et peut se déplacer plus ou moins sensiblement en une ou deux générations. Le Dr Oeschli, dans son savant ouvrage sur *Les origines de la Confédération*, déduit de l'étude des noms de localités dans les Waldstätten que lorsque les Alemans arrivèrent dans ce pays au V^e siècle, ils y trouvèrent très probablement une population rhéto-romane de même race que les Romanches et les Ladins des Grisons. M. Zimmerli montre que la langue allemande, dans le cours de l'histoire, a gagné passablement de terrain sur la rive gauche du lac de Bienna, tandis qu'elle en a perdu dans les pays de Delémont et de Porrentruy. C'est au XV^e et au XVI^e siècle que les localités valaisannes de Salgesch, Varen et Louèche furent conquises par l'Allemand; l'ancienne limite entre les langues française et allemande en Valais était marquée par le cours de la Lonza.

Actuellement, la lutte entre les deux idiomes — lutte absolument pacifique d'ailleurs — continue sur toute la zone frontière, particulièrement dans les villes et dans les localités de quelque importance; les recensements successifs en indiquent les péripéties. A ce propos, plusieurs de ceux qui s'occupent de ces sujets émettent l'avis que ces dénombremens, dont le prochain aura lieu le 1^{er} décembre 1900, gagneraient en exactitude si l'on remplaçait dans le questionnaire auquel doit répondre chaque recensé le terme de « langue maternelle » employé jusqu'ici, par cette formule: *langue parlée habituellement*.

Qu'est-ce que la langue maternelle? Est-ce celle des parents ou des grands-parents? Est-ce celle qui est en usage dans la famille? Le terme prête à l'équivoque. La langue habituelle des enfants peut fort bien n'être pas celle du père ou de la mère. A Courgevand, village distant de deux kilomètres de Morat, où la majorité de la population a conservé l'usage du français, la jeunesse, dit M. Zimmerli, parle allemand. A Montilier, localité horlogère très voisine de Morat, le dernier recensement accuse 76 personnes de langue française venues de la Suisse romande pendant le dernier quart de siècle; les enfants sont très probablement compris dans ce chiffre bien que, d'après M. Zimmerli, ils parlent déjà allemand entre eux. Pour un autre village très rapproché de Morat — Meyriez ou Merlach — où le pasteur prêche et le régent enseigne en français, le recensement indique 131 personnes parlant allemand et 83 de langue française; il semble qu'il y ait là une contradiction entre les résultats de la statistique et les faits. Il en est de même à Sierra où, d'après le recensement de 1888, l'Allemand serait représenté par 838 personnes et le français par 452, alors qu'à la même date à peu près l'école allemande de cette localité était suivie par 84 et l'école française par 172 élèves. Il ne s'agit en aucune manière, par le changement de rédaction proposé plus haut, de favoriser l'un ou l'autre idiome, mais simplement de poser la ques-

tion touchant la langue parlée de façon que le recensement offre toutes les garanties désirables d'exactitude et que les chiffres fournis par la statistique soient d'accord avec la réalité.

Plusieurs causes font varier la limite des langues. D'après M. Charles Morel, les résultats de l'action officielle de l'autorité sont très faibles dans ce domaine; pourtant M. Zimmerli cite le cas du village fribourgeois de Barberêche, définitivement romanisé à partir de 1830 par suite de la nomination — par le gouvernement — d'un régent de langue française, nomination qui coïncida avec celle d'un curé parlant le même idiome. L'influence des confessions religieuses s'est fait sentir, mais dans une mesure très limitée; on croit que l'Eglise catholique a été pour quelque chose dans la romanisation d'une partie du canton de Fribourg, et le protestantisme, dans la germanisation de Morat et de la région avoisinante. L'action de l'école est considérable; toutefois MM. Zimmerli et Hanziker l'exagèrent un peu; il y a des points où l'une des deux langues a avancé et a pris pied sans être en aucune manière soutenue par l'école. La vraie langue de l'enfant n'est pas celle qu'il parle dans la famille ou à l'école, mais celle dont il fait usage de préférence lorsqu'il joue avec ses camarades.

Une cause souvent signalée, c'est le fait que nos Confédérés de la Suisse allemande se servent habituellement, non pas de l'allemand, mais de dialectes difficiles à apprendre, tandis qu'en Suisse romande les patois disparaissent, même dans la vie ordinaire du paysan, et sont remplacés par le bon français que tout le monde parle sans peine. Il est facile de comprendre que l'allemand suisse — auquel nos Confédérés tiennent beaucoup, ce dont nous les félicitons à bien des égards, car c'est l'expression de leur vie propre et l'une des sauvegardes de leur nationalité — que l'allemand suisse, disons-nous, ait eu le dessous en plusieurs points, particulièrement dans les villes, lorsqu'il est entré en lutte avec une langue vraiment littéraire.

Il est enfin une raison — la raison économique — qui, dans bien des cas, a été déterminante. Le mouvement d'émigration des Suisses allemands vers la Suisse romande et, en revanche, l'arrivée d'ouvriers horlogers de langue française dans certaines localités de la zone frontière, l'établissement des chemins de fer et le déplacement des courants commerciaux qui en est résulté sont des facteurs dont il y a lieu de tenir largement compte pour expliquer la situation respective de l'allemand et du français.

(A suivre.)

W. ROSIER.

CHRONIQUE SCOLAIRE

JURA BERNOIS. — **Passage de la scolarité de neuf ans à la scolarité de huit ans.** La Chambre de police du canton de Berne (MM. Feucher, président, Wermuth et Streiff) vient de rendre un jugement qui tranche une

question de principe pour le passage de la scolarité de neuf ans à la scolarité de huit ans. Voici les faits qui ont motivé cet arrêt. La commune de Corgémont ayant introduit récemment la scolarité de 8 ans, deux pères de famille refusèrent d'envoyer leurs filles de neuvième année scolaire à l'école primaire, prétextant qu'elles avaient fait huit années d'école. Mais la loi sur l'instruction primaire exige, dans la scolarité de huit ans, un total de 8200 heures de classe. Les deux jeunes filles n'ayant pas encore atteint ce minimum, figuraient encore au registre scolaire. Les deux pères furent condamnés à l'amende premièrement et, par suite de deuxième récidive (loi scolaire art. 68), à deux jours de prison. Ils interjetèrent appel. La Chambre de police a reconnu que les deux jeunes filles n'avaient pu faire la preuve qu'elles avaient atteint le minimum de 8200 heures de classe dans les sept années qu'elles avaient passé sous le régime de la scolarité de neuf ans et dans leur huitième année scolaire qui répondait bien aux conditions légales, puisqu'à ce moment la scolarité de huit ans était introduite à Corgémont. En conformité du jugement de première instance, les pères de famille ont été contraints de faire achever, par 350 heures de classe environ, la scolarité de huit ans à leurs enfants. Par contre, ce jugement n'a pas été confirmé en ce qui concerne les deux jours de prison infligés aux deux pères de famille, car la deuxième récidive n'a pas eu lieu, paraît-il, dans les douze mois qui ont suivi l'exécution de la dernière condamnation.

Ce jugement met fin à la diversité des arrêts de nos juges de police, et donne raison à l'interprétation de la Direction de l'instruction publique.

— **Distinction honorifique.** M. Louis Rollier, professeur de géologie, bien connu des participants au congrès de Bienne, en 1898, a reçu de l'université de Berne le diplôme de docteur en philosophie pour ses travaux importants sur la géologie suisse. Nos félicitations!

— † **Mlle Clara Chevalier.** Cette institutrice est décédée en octobre dernier, à Montier, où elle a dirigé pendant vingt-quatre ans et demi une des classes élémentaires. Née à Montier, le 4 octobre 1835, elle avait fait ses études professionnelles à l'école normale de Delémont et avait subi l'examen du brevet en juin 1875. Des sa sortie de l'école normale, elle avait été appelée dans son lieu d'origine à la direction d'une classe élémentaire et avait encore été confirmée, en septembre dernier, pour une nouvelle période. Mlle Chevalier a beaucoup souffert avant d'entrer dans un monde meilleur. C'était une institutrice dévouée, énergique, qui aimait les enfants. Son souvenir restera gravé longtemps dans le cœur de ceux qui l'ont plus particulièrement connue et qui l'ont vue à l'œuvre dans sa chère petite classe.

H. GONAT.

NEUCHÂTEL. — Société pédagogique neuchâteloise. Assemblée générale du 18 novembre 1899, à Corcelles.

M. Thébaud ouvre la séance en remerciant Messieurs les inspecteurs d'écoles et tous les membres présents d'avoir répondu aussi nombreux en ce qui concerne ces derniers à la convocation du Comité central.

Il rappelle le souvenir de Philippe Franck enlevé, il y a quelques semaines, à l'affection de sa famille et à l'amitié de ses collègues et il invite l'assemblée à se lever en mémoire de cet instituteur actif et zélé autant que consciencieux.

Le rapport de gestion, aussi complet qu'intéressant, donne une idée très nette de l'activité du comité central et de celle de chacune des sections de districts en particulier.

Il est annoncé que M. Ducommun, instituteur au Locle, reste à la disposition des sections, pour donner, dans chaque district, une conférence sur la question de « La réforme orthographique. » Il suffira d'adresser la demande au président.

Sur la proposition de M. Hoffmann, instituteur à Neuchâtel, il est décidé qu'à l'avenir le comité central se fera représenter au congrès du Lehrerverein ou à tel autre congrès pédagogique suisse auquel il serait invité.

MM. Decrenze, à Boudry, et Matthey à St-Aubin, sont nommés vérificateurs des comptes : ils procéderont prochainement à ce travail et rapporteront au comité central, qui dans sa prochaine circulaire, communiquera les résultats de cette vérification aux membres de la Société.

Un concours ouvert cette année pour la présentation de « trente sujets de composition pouvant être traités dans une école de campagne » a fait produire un travail. Sur la proposition du jury de concours, composé de MM. Blaser, inspecteur des écoles, G. Bünzli et L. Rusillon, instituteurs, il est décerné un prix de 20 fr. à l'auteur M. Paul Haugue, instituteur à Cressier.

Ces affaires administratives liquidées, nous entendons avec un très vif intérêt les quelques communications, que d'une façon tout officieuse M. Latour, inspecteur des écoles, veut bien nous faire. Toutes se rapportent à la réorganisation du Fonds scolaire de prévoyance, aussi croyons-nous intéresser les lecteurs de l'Éducateur en les résumant brièvement ici.

- a) Montant de la pension de retraite: 1200 fr. au plus, ce plus pouvant être acquis par des primes supplémentaires payées préalablement.
- b) Primes : 90 fr. payés par l'assuré et 90 fr. par l'Etat.
- c) Pension partielle après cinq ans de service, si la retraite est causée par la maladie.
- d) Pension complète après 30 ans.
- e) Pension réversible à la veuve ou aux enfants de l'intéressé.
- f) Assurance au décès de 3000 fr. avec subvention de l'Etat.
- g) Restitution à l'assuré des primes versées, s'il quitte l'enseignement avant la 30^{me} année d'activité.
- h) Dispositions nouvelles ou transitoires respectant les droits acquis par le nombre des années de service.
- i) Frais de remplacement pour maladie à la charge de l'Etat et des communes.

Inutile de répéter que chacun a été vivement intéressé. Tous, nous constatons que les intérêts des serviteurs de l'école sont en bonnes mains. Nous nous plaisons à espérer que toutes ces idées généreuses auront une prochaine réalisation ; nous n'en attendons pas moins de la bienveillance du pouvoir législatif.

Norraigne, le 24 novembre 1899.

C. HINTEHLANG.

GENÈVE. — Dans sa dernière séance, la Commission scolaire cantonale a procédé à l'élection de son Bureau pour le terme d'une année. Le président est de droit M. le conseiller d'Etat Favon, chef du département de l'Instruction publique. M. W. Rosier a été nommé 1^{er} vice-président ; M. E. Yung, 2nd vice-président ; M. J. Dustour, secrétaire et M. L. Baatard, vice-secrétaire. La Commission a adopté un nouveau programme de géographie pour les écoles primaires et renvoyé à l'examen d'une sous-commission un nouveau programme d'allemand, également destiné à l'école primaire et présenté par le Département. Enfin elle a émis un vœu favorable à l'élaboration d'un manuel de lecture pour le degré inférieur primaire.

— Le Grand Conseil discute en ce moment le budget cantonal pour 1899. Voici quelques chiffres concernant l'Instruction publique. Pour les calculer, déduction a été faite des subventions fédérales et des écolages payés par les élèves et les étudiants ; ils indiquent tous, par conséquent, des dépenses réellement effectuées par le canton. La somme annuelle consacrée, par l'Etat de Genève aux services ordinaires de l'Instruction publique est de 1 900 000 fr. Dans ce chiffre total, les écoles enfantines entrent pour 120 000 fr., les écoles primaires, pour 530 000 fr. ; l'enseignement professionnel, pour 330 000 fr. ; l'enseignement secondaire (Collège et Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles,) pour 280 000 fr. ; l'Université, pour 360 000 fr.

R.

VAUD. — On nous écrit :

Les Chambres fédérales se réuniront lundi 4 décembre en session ordinaire d'automne. Elles auront à procéder à la nomination d'un conseiller fédéral pour combler le vide regrettable causé par la démission de notre éminent concitoyen, M. Eugène Ruffy.

Sur qui le choix de l'Assemblée fédérale va-t-il se fixer ? Telle est la question que se posent les nombreux amis de l'instruction dans le canton de Vaud depuis qu'il est question, paraît-il, de porter ce choix, pour la troisième ou la quatrième fois, sur le Chef du département vaudois de l'instruction publique et des cultes. Après Victor Ruffy, Louis Ruchonnet ; après Ruchonnet, M. Eug. Ruffy ; après M. Ruffy, M. Marc Ruchet !

Cela semble tout naturel, n'est-il pas vrai ?

Remarquons toutefois que si M. Eugène Ruffy a succédé à Louis Ruchonnet, c'est non seulement après avoir dirigé pendant dix années les affaires d'École et d'Eglise, mais avant tout parce que le maître avait préparé son élève et que l'élève a répondu à l'appel du maître. Par contre, nous savons, de source autorisée, que M. Ruchet n'acceptera pas une candidature au Conseil fédéral et nous nous en réjouissons.

Nous nous en réjouissons, car, ami de l'école, nous verrions partir avec regret l'homme qui dirige avec autant de compétence que de cœur le Département de l'instruction publique et des cultes. Nous estimons même que son départ serait une perte — réparable cela va sans dire quant à la personne même — mais irréparable quant au temps perdu pour nos institutions scolaires et pour notre Eglise, que M. Ruchet connaît maintenant suffisamment bien pour être à même d'apporter les améliorations demandées de tous côtés.

Alors que ses prédécesseurs, les Ruchonnet, les Ruffy, ont su imprimer à nos institutions les grandes lignes directrices, M. Ruchet n'a pas hésité à entreprendre une œuvre plus modeste, indispensable pourtant, celle des détails que comporte l'application de nos lois. Voici cinq ans que M. Ruchet est à la tête de son département ; c'est dire qu'il est parvenu au moment où l'expérience acquise devient fertile. Ne serait-il pas fort regrettable pour le canton de le voir partir en ce moment ?

Aussi, nous le répétons, son refus de se laisser porter n'est pas sans nous réjouir.

Un ami de l'école.

— **Grand Conseil.** Quelques discussions qui intéressent les instituteurs primaires se sont élevées au sein du Grand Conseil. Nous les résumons ci-après brièvement :

Cours complémentaires. Le Conseil d'Etat demande une prorogation des pouvoirs de deux ans pour continuer les expériences faites dans le domaine des cours complémentaires.

La commission constate que les cours ne sont plus combattus comme autrefois. Ils sont mieux organisés, et partant rendent d'excellents services.

Un des membres de la commission aurait désiré la suppression des cours dits canonicitaires. Le Conseil d'Etat est prié de ne pas perdre de vue cette manière de voir.

La commission propose de renvoyer au Conseil d'Etat, avec recommandation, la pétition des instituteurs de La Vallée.

Toutes les propositions de la commission sont adoptées sans discussion et les pleins-pouvoirs demandés par le Conseil d'Etat lui sont accordés.

Budget. A propos de l'Université, pour laquelle il est prévu une dépense de 267 200 fr., en augmentation 17 362 fr. sur 1898, des explications sont demandées par M. Baup. M. le conseiller d'Etat Ruchet répond que cet accroissement de dépenses est nécessité par le doublement d'une chaire de la faculté de droit et par l'augmentation de traitement de plusieurs professeurs.

Écoles primaires. Une discussion s'élève d'abord au sujet des subsides, se montant à 225 000 fr., accordés par l'Etat aux communes pour payer leurs régents. Le chiffre ci-dessus est maintenu.

M. le Dr Martin trouve la somme de 80 000 fr., portée au budget pour subsides aux communes pour constructions de maisons d'école, beaucoup trop élevée.

M. Ruchet répond que c'est un minimum et il est chaudement appuyé par M. Gaudard, le député de Yevrey. Le chiffre porté au budget est admis.

Cours complémentaires. M. Deméville, député de Lausanne, s'indigne de ce que ces cours coûtent à l'Etat 40 000 fr.

Le Conseil d'Etat répond que cette somme est absolument indispensable pour appliquer les décisions prises par le Grand Conseil au sujet des cours complémentaires. Si l'on veut revenir au dix-septième rang, il ne faut que diminuer ou supprimer ce chiffre. La somme de 40 000 fr. est maintenue.

M. Vincent, député de Lausanne, demande des explications au sujet des 40 000 francs prévus pour la surveillance des écoles. Il propose de ramener cette somme à 5500 fr.

M. Ruchet expose que 40 000 fr. sont nécessaires maintenant que le nombre des adjoints a été augmenté de trois. Ceux-ci, outre leur traitement, reçoivent des indemnités de déplacement se montant à 8 fr. par jour s'ils ne sont pas dans l'obligation de coucher hors de Lausanne et de 12 fr. dans ce dernier cas.

Le Grand Conseil admet la somme portée au budget. E. S.

A notre grand regret, nous sommes encore obligé de renvoyer au prochain numéro un article de M. Jacquard, instituteur, sur le *Service militaire*.

BERNE. — La ville de Berne compte 159 instituteurs, dont 50 font du service militaire, soit 20 officiers, 9 sous-officiers et 21 soldats.

BERNE-ZÜRICH. — Deux places de professeurs d'allemand et de français à l'école normale de Kusnacht sont au concours. Obligations : 25 heures de leçons par semaine. Traitement 4000 à 5000 fr. avec augmentation par années de services de cinq en cinq ans jusqu'à un maximum de 800 fr. après vingt ans de service.

Pour les mêmes postes et approximativement le même nombre d'heures, le canton de Berne paie un traitement de 3300 à 3500 fr. !

La fondation Berset-Müller atteint le chiffre de 90 000 fr. et rapporte un intérêt de 25 000 fr.

THURGOVIE. — Le nouveau projet de loi sur l'organisation de l'École normale de Kreuzlingen, élaboré par M. le directeur Frey, vient d'être envoyé aux membres du Grand Conseil et à la presse. L'*Éducateur* a déjà mentionné les principales dispositions de ce projet.

— **La responsabilité des professeurs.** Le 4 mai dernier, au cours d'expériences de chimie faites à l'École secondaire de Diessenhofen, un gazomètre de laboratoire fit explosion et les éclats blessèrent au visage une quinzaine d'élèves, dont deux perdirent chacun un œil. Le professeur ordinaire de l'école s'était fait remplacer ce jour-là par un jeune professeur de talent, malheureusement, celui-ci ignorait que le gazomètre avait servi la veille à des essais d'acétylène et qu'il contenait une certaine quantité d'eau saturée de gaz acétylène. Sans renouveler le contenu du récipient, il y introduisit de l'oxygène pour son expérience, et, au cours de celle-ci, approcha une allumette enflammée du bec de l'appareil, qui fit explosion.

Le ministère public avait déferé les deux professeurs aux tribunaux pour blessures causées par imprudence. Les victimes de l'accident s'étaient portées parties civiles et demandaient 25 000 francs d'indemnité. Le tribunal a reconnu la culpabilité des accusés et les a condamnés à 100 francs d'amende chacun. Il sera statué en instance civile sur les revendications des victimes de l'accident.

Les accusés ont interjeté appel.

FRANCE. — On nous écrit de Paris :

« Il est constitué (à Paris) une *Société libre d'études psychologiques de l'enfant*, ayant pour objet les recherches soit individuelles soit collectives¹ sur son développement physique et psychique.

Cette Société est ouverte sans distinction à toutes les personnes qui s'intéressent à l'éducation de l'enfant ; pour en être membre, il suffit d'être âgé de 18 ans, et de s'engager à verser une cotisation annuelle de deux francs au moins.

La Société se réunit tous les mois en une séance de travail : elle tient toutes les années une assemblée générale réglementaire.

Le Bureau se compose de 12 membres, dont au moins un tiers de dames. »

Tels sont, en abrégé, les principaux passages de statuts adoptés, jeudi dernier, par une soixantaine de personnes appartenant en majeure partie au corps enseignant primaire, masculin et féminin (inspecteurs, directeurs, instituteurs), et convoquées au Musée pédagogique (rue Gay-Lussac) par M. le professeur F. Buisson ; un grand nombre de lettres d'adhésion étaient en outre parvenues au bureau, et tout fait présager que la nouvelle *Société libre d'études psychologiques de l'enfant* sera bientôt en pleine et active prospérité.

Quant à leur programme de travail et aux manifestations de leur activité, les membres fondateurs de l'association n'ont pu y toucher qu'incidemment au cours de cette première séance : tant l'élaboration de statuts — des deux côtés du Jura et ailleurs encore — est chose malaisée et bien faite pour mettre à l'épreuve la patience du plus dévoué et du plus adroit des présidents. On a eu même quelque peine à tomber d'accord sur certains points.

Tout d'abord : est-ce bien « société libre » qu'il faut dire, pour donner à entendre qu'il ne s'agit pas d'un cercle fermé de « professionnels » ? Ne verra-t-on pas dans l'adjonction de ce qualificatif « libre » une mesure préventive contre l'ingérence des pouvoirs publics dans les affaires de la Société : interprétation qui serait fort regrettable, puisqu'elle ne saurait être celle d'aucun des membres fondateurs ; et, d'autre part, les personnes étrangères à l'enseignement, qui jugeront des tendances de la Société sur son titre et non sur ses statuts, voudront-elles comprendre que ce mot « libre » est à lui seul une invite à tous ceux qui s'intéressent aux problèmes de l'éducation ? Malgré les réponses fort diverses données à ces questions, on a jugé que le mot incriminé ne prêtait pas assez à l'équivoque pour être banni, et qu'il était suffisamment explicite dans sa brièveté pour mériter de figurer dans le titre ; mais ç'a été laborieux ! Et m'est avis qu'on a bien fait, non seulement de maintenir le mot, mais même d'en discuter longuement : ce sont points sur lesquels il est bon de s'entendre ; et l'occasion était favorable pour proclamer une fois de plus la nécessité, qui se fait tous les jours plus sentir, d'une collaboration des parents avec les instituteurs.

Copiéus échange de vues aussi pour aboutir au maintien du mot « psychologiques », mais à la suppression de « pédagogiques », qu'on voulait lui acoler.

Et puis, les statuts doivent-ils prévoir une *limite d'âge* ? Si oui, quelle doit-elle être ? Je vous fais grâce des arguments échangés, et me borne à vous signaler un détail assez pittoresque pour un étranger. La constitution de nouvelles sociétés étant subordonnée en France à la sanction des autorités qui, paraît-il, regardent de près les divers articles des statuts proposés, on ne saurait discuter de ceux-ci sans se demander de temps à autre : serons-nous en règle avec la loi ? C'a

¹ Simplifications orthographiques portant sur les consonnes doubles, l'« final » et les traits d'union.

été le cas jeudi soir, surtout à propos de la limite d'âge minimum, et de la constitution de sections ou cercles d'études, dont il sera question à nouveau dans la prochaine séance.

Celle-ci aura lieu le jeudi 23 courant, sous la présidence de M. Buisson, le zélé et infatigable promoteur de tant d'œuvres utiles et bienfaisantes; je compte en parler un peu longuement aux lecteurs de *l'Éducateur*, puisque le jour viendra peut-être bientôt où nous pourrons tirer parti, chez nous, en même temps que de ce qui vous vient, dans ce domaine, d'Allemagne et d'Amérique, des expériences faites par la société dont nous saluons la naissance.

En Vitrroz

BIBLIOGRAPHIE

L'Orphéon des écoles, collection de chœurs à 2 et 3 voix égales. — Fœtisch frères, éditeurs de musique, Lausanne.

L'hiver ne ramène pas seulement la « froidure », mais encore la rentrée des classes et les répétitions de chant. Noël est bientôt là. Quels morceaux choisir pour étudier avec les élèves, avec le chœur d'hommes, le chœur mixte ou encore le chœur de dames, puisqu'il s'en fonde ici et là? Ou trouver quelque cantique nouveau à exécuter autour du sapin de Noël? Pour les chœurs d'hommes et les chœurs mixtes on peut encore avoir recours au recueil Hoessli et à *l'Echo du Léman*; mais pour les chœurs de dames, les premières classes primaires ou les écoles du dimanche?... Eh bien; adressez-vous à la maison Fœtisch, à Lausanne, elle vous offrira son *Orphéon des Ecoles*, collection de chœurs à 2 et à 3 voix égales dans laquelle, soit comme instituteurs, soit comme directeurs de chœurs de dames, vous ne manquerez pas de trouver quelque chose à votre convenance.

Cette collection qui ne comptait, il y a quatre ou cinq mois, qu'une dizaine de morceaux en possède maintenant une quarantaine, parmi lesquels il faut signaler six compositions de Ch. North et quinze chœurs arrangés sur des motifs d'opéras par Klein. Tous ces morceaux sont intéressants; plusieurs, nous en sommes certain, auront beaucoup de succès. Le dernier mérite une mention spéciale à cause de son prix modique. C'est une brochure intitulée *l'Harmonie*, renfermant douze mélodies à trois voix composées par C. Hochstetter et qui ne se vend que 50 centimes. Elle sera la bienvenue auprès de tous ceux qui désirent apporter quelque variété dans le choix des morceaux de chant. — Signalons encore aux directeurs d'écoles du dimanche les six chants de Noël arrangés par Charles North.

Voilà un ensemble de publications qui sera favorablement accueilli en maints endroits, et il faut être reconnaissant à la maison Fœtisch des efforts qu'elle fait pour propager le goût du chant en offrant au public musical des œuvres nouvelles.

Notre gravure. — Le 26 octobre dernier a été inauguré à Zurich, à quelques pas de la rue de la Gare, devant l'école secondaire Linth-Escher, le nouveau monument de Pestalozzi. Le groupe s'élève au milieu des arbres, sur un beau socle de granit rougeâtre, à peu près à l'endroit où la famille Pestalozzi s'installa, dans des conditions les plus modestes, après la mort du père du grand pédagogue. Ce monument porte pour toute inscription: JOU. HENRICH PESTALOZZI, 1746-1827.

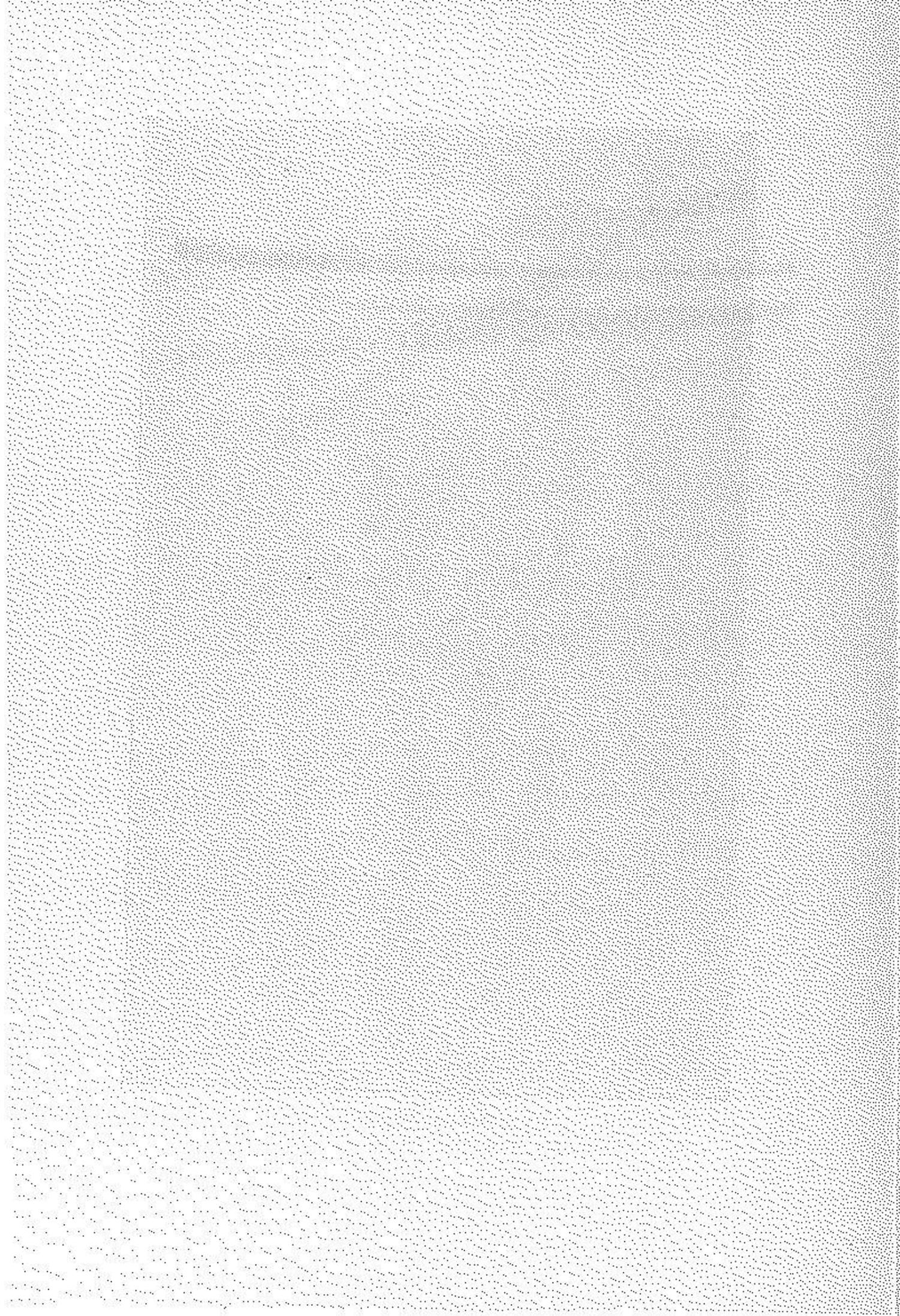
Tous nos lecteurs connaissant le groupe de Lanz à Yverdon. Le Pestalozzi de Lanz, c'est le pédagogue, c'est le maître enseignant, « l'éducateur de l'humanité », suivant le mot d'Augustin Keller. Celui de Hago Siegwart représente plutôt nous semble-t-il, le philanthrope, l'ami des pauvres, le père des orphelins, celui qui a pu voir un enfant déguenillé, abandonné sans lui venir en aide, l'élever et en faire un homme. C'est ce que montrent le corps décharné du petit garçon, au visage amaigri et au bras presque inerte et le mouvement de paternelle sympathie de Pestalozzi. Quelle expression dans les grands yeux du philanthrope et quelle confiance aussi dans ceux du petit garçon, qui reprend force et courage au contact de l'ami des mendiants et des déshérités!

F. G.



MONUMENT PESTALOZZI

inauguré à Zurich le 26 octobre 1899.



PARTIE PRATIQUE

LANGUE MATERNELLE

Quelques mots sur cet enseignement au degré inférieur.

Ce n'est qu'au moment où l'enfant lit et parle couramment qu'il peut être question d'un enseignement spécial et régulier de langue maternelle. Jusqu'à là, l'étude des mots et des formes n'est qu'une suite naturelle, une application immédiate de celle des choses. Pour que les signes écrits et parlés soient pour le jeune élève un domaine digne d'observation, il faut qu'il ait intérêt à en connaître les phénomènes et les lois. Cette curiosité intellectuelle ne peut être éveillée que par un fréquent exercice de la parole et de l'écriture. Par un sérieux travail d'imitation, d'analyse, de comparaison, d'association et d'abstraction, l'enfant devient capable de s'exprimer correctement.

Mais la langue est si complexe, même dans ses manifestations les plus ordinaires, qu'il faut, dans les premiers temps, se borner à une étude toute fragmentaire. Renonçons à la satisfaction d'être complet pour choisir l'essentiel, ce qui intéresse et frappe d'abord.

Notre premier article a pour objet de déterminer rapidement la matière qu'il convient de faire connaître aux élèves des deux premières années d'école dans le vaste domaine de la langue maternelle.

La tâche de toutes les leçons est avant tout celle d'apprendre à *penser* et à *parler* ; lire et écrire sont infiniment moins nécessaires. Et, malgré tout, de nos jours encore on perd dans les écoles le plus clair de son temps à faire lire et copier quantité de choses auxquelles on ne pensera plus. Déjà dans les premiers exercices de lecture, pourquoi fait-on répéter des mots, des syllabes, des lettres qui ne disent rien à l'enfant ? Faut-il qu'il apprenne de confiance, quitte à comprendre plus tard ? Loin de nous un principe aussi faux ! Peu importe si notre petit écolier ne sait pas lire couramment avant huit ans, pourvu qu'il désire apprendre davantage et qu'il sache pourquoi il lit. Cela nous est bien égal qu'il ignore à neuf ans l'orthographe des mots savants qui abondent dans les vocabulaires destinés à l'enfance (voir les recueils de Pantex), s'il sait lire correctement les termes dont il a besoin chaque jour. Et même, ferait-il encore quelques fautes dans certains mots à orthographe capricieuse, n'en serions-nous pas trop marri. N'y a-t-il pas huit et même neuf années d'école ? Or, commencer par l'orthographe, la grammaire, même la lecture, c'est donner à l'enfant un aliment absolument contraire à ses goûts. C'est tarir dans sa source le désir de savoir, car quel intérêt aurait-il à connaître les formes dont il ne se sert pas dans le moment présent ? Sa curiosité le pousse d'abord à étudier les *choses* du monde réel aussi bien que du monde social ; puis, désireux d'en conserver le souvenir, il cherche à se les représenter sous une *forme* visible et durable ; il dessine, il écrit. Enfin, il remarque bien vite que ni ses sens, ni le témoignage de ses proches ne peuvent satisfaire sa soif de connaître ; c'est alors qu'il s'adresse au livre qui seul se trouve constamment à sa portée, toujours disposé à lui parler du présent, du passé et souvent même de l'avenir. Mais pourquoi veut-on absolument devancer ce moment et se hâte-t-on de mettre un syllabaire dans les mains de l'écolier avant qu'il éprouve le besoin de savoir lire ?

Le programme des connaissances générales étant donné, celui de la langue maternelle en découlera naturellement. L'enfant ne dira que ce qu'il pense, ce qu'il comprend, ce qu'il tient pour vrai. Il écrira ce qui a pour lui une signification, une valeur réelle. Il lira ce qui peut éclairer sa pensée, compléter ses connaissances, apaiser son besoin de connaître. S'il ne désire pas lire, la faute n'en est pas à lui, mais à l'enseignement ou à l'éducation maternelle qui n'a pas su veiller ce besoin.

Il ne peut être question de composition écrite, puisque, au premier âge, la rédaction n'offre pas d'intérêt, l'enfant préférant exprimer sa pensée par la parole. Il doit apprendre à écrire pour lui-même avant de le faire pour les autres. Ses devoirs seront au début de simples copies de morceaux à apprendre ou à relire à loisir ; sinon, ils ne peuvent être que d'une médiocre utilité. Cependant on exercera l'enfant à grouper des mots de même espèce, à classer selon un ordre déterminé les termes qui se rattachent à un même ordre d'idées ; tout cela se fait sans danger pour l'orthographe. Il n'en serait pas de même des dictées sur des textes arbitrairement choisis : elles n'auraient pour résultat que de fournir à l'enfant l'occasion de faire des fautes. On lui dictera toutefois des mots et des phrases, s'il les a lues ou s'il peut les retrouver facilement avant de les écrire.

La grammaire n'a rien à voir, en tant que science, au degré inférieur. Elle sera néanmoins constamment respectée. Les règles d'accord les plus simples feront l'objet d'exercices spéciaux, pour autant qu'il y a avantage et intérêt à s'y arrêter. Les devoirs grammaticaux dont le contenu n'a pas de valeur intrinsèque doivent être bannis de l'école. Nous aurons l'occasion de revenir plus tard sur ce sujet.

U. BRON.

SCIENCES NATURELLES — CONNAISSANCES USUELLES

Degré moyen et supérieur.

Les allumettes.

INTRODUCTION. — Que faites-vous, mes enfants, quand vous avez froid aux mains et que vous êtes éloignés de tout fourneau ? Il y a un instant, à la récréation, j'ai vu faire cela à l'un d'entre vous. — R. On se frotte les mains. — Dites plutôt : nous nous frottons les mains. Prenez ce bouton de métal, frottez-le vivement sur la table, puis appliquez-le sur le revers de la main. Que ressentez-vous ? — Ça brûle. — Et d'où vient cette chaleur ? Qui a vu un renouleur aiguïser ses couteaux ? Qu'avez-vous remarqué au moment où la meule tourne rapidement ? — Des étincelles. — Qui les produit ? Vous voilà bien embarrassés. Eh bien ! c'est la même cause que celle qui réchauffait vos mains tout à l'heure. Tout frottement est une cause de chaleur. Écrivez au tableau : *Frottement, cause de chaleur*. Il y a quelque temps, nous avons parlé des lacustres ; qui se rappelle comment ces hommes primitifs se procuraient du feu ? Et les sauvages de la Patagonie qui sont transis sous leur climat glacé ? Oui, mes enfants, tout au commencement et partout où l'homme est encore sauvage, il en est réduit à ce moyen bien imparfait de frotter deux morceaux de bois, l'un dur et l'autre tendre, jusqu'à ce que le feu y prenne.

II. Et qu'avons-nous pour nous procurer du feu dans nos maisons ? — Des allumettes. Nous allons nous occuper aujourd'hui de ce sujet. Le maître écrit au tableau : *Les allumettes*. Puis il prend une allumette et la fait brûler. Qu'ai-je fait pour l'allumer ? N'y a-t-il pas un autre moyen ? Oui, le soir on approche l'allumette de la lampe. Vous voyez que c'est au fond toujours la même cause : le frottement ou la chaleur. Regardez ces allumettes ; combien y distinguez-vous de parties ? — J'en vois trois : le bois, puis à un bout une matière jaune et une autre appliquée dessus et d'une belle couleur rose ou violette. Un élève saura probablement énoncer ces parties et le maître écrit au tableau : *Parties : le bois, le soufre et le phosphore*. Nous allons étudier de plus près chacune de ces parties. *Le bois*. Les anciennes allumettes étaient des tiges de chanvre que l'on plongeait par un bout dans du soufre fondu. On les enflammait en approchant l'extrémité soufrée d'un charbon allumé ou au moyen du briquet (expliquer rapidement l'usage du briquet et de l'amadou.) De nos jours les allumettes sont de petites baguettes de bois blanc, saule, peuplier ou sapin. Mais comme ce serait trop long de les découper en détail avec un couteau, on a inventé des machines

qui les produisent en quantité. On les fait sécher rapidement, on les lie en faisceaux dans des cadres. Mais il leur manque les parties essentielles. Qui veut me répéter ce que je viens de dire sur le bois des allumettes ? J'écris maintenant : *Comment on prépare le bois.*

Il s'agit ensuite d'appliquer quoi sur ce bois ? — Le soufre. — Qui a vu du soufre ? Voyons, Max, dis-nous ce que tu en sais. — Mon père en met sur les feuilles de la vigne. — C'est juste, et quelle est sa couleur ? — Il est jaune. — Oui, d'un beau jaune. Qui a vu brûler du soufre ? Quelle odeur exhale-t-il en brûlant ? Le soufre est une substance qu'on trouve surtout près des volcans. Il y en a une mine près de Naples. Nous avons vu qu'il s'enflamme facilement. Comment appelle-t-on les substances qui ont cette propriété ? Écrivons au tableau : *Soufre, matière inflammable.* Le soufre fond et devient liquide. On prend alors les faisceaux d'allumettes et on fait prendre un bain prolongé à une de leurs extrémités. Les allumettes sont alors soufrées. Cette opération a pour but de nourrir la flamme. *Résumé : Comment on applique le soufre.*

Ce n'est pas tout. Pourrions-nous allumer une allumette soufrée par le frottement ? Non, mes amis, il faut quelque chose de plus. Qui veut me nommer cette troisième substance ? — C'est le phosphore. Son nom veut dire : *porte-lumière.* En effet, quand on le frotte légèrement entre ses doigts dans l'obscurité, les doigts se couvrent de lueurs blanches. Il répand en même temps une odeur d'ail. J'ai hâte de vous dire que le phosphore est une substance horriblement vénéneuse. Et pourtant il s'en trouve dans les os des animaux, dans la viande, le lait, les céréales ; la farine et le pain en contiennent aussi, seulement le phosphore n'y est pas seul, mais associé, combiné à d'autres substances qui lui ôtent toute propriété vénéneuse. Ce n'est qu'à l'état pur, quand il est isolé, que le phosphore est un dangereux poison. N'allez pas vous figurer que le phosphore soit rouge ou bleu comme on le voit à l'extrémité des allumettes. Non, le phosphore pur est un peu jaune et transparent comme de la cire. Pourquoi lui a-t-on donné cette couleur ? C'est précisément pour le distinguer plus facilement du soufre. Mais les couleurs ne lui ôtent malheureusement pas ses propriétés vénéneuses, du moins dans les allumettes ordinaires. Malgré ses dangers, le phosphore a une précieuse qualité, laquelle ? — Il s'enflamme au moindre frottement. — *Résumé : phosphore, substance très inflammable, très vénéneuse, transparente, jaune, provient des os des animaux.* (Ce résumé s'écrit au tableau au fur et à mesure de l'exposé ou pendant qu'un élève répète oralement.)

A l'aide du phosphore, on obtient une pâte presque liquide où il entre aussi de la colle, du sable très fin et une matière colorante. Les allumettes toujours dans leur cadre, sont posées un instant par leur extrémité soufrée sur la pâte inflammable et ensuite desséchées dans une chambre très chaude. Vous devinez maintenant comment l'allumette brûle. Voyons qui veut me dire la chose ? — Le phosphore, au contact d'un corps sec et par friction, s'allume, communique le feu au soufre ; celui-ci s'enflamme à son tour et brûle assez longtemps pour que le bois sec prenne feu. — Bien. Seulement, où faut-il placer les allumettes pour qu'elle soient de bonne qualité ? — Dans un endroit sec. *Résumé : Comment on applique le phosphore, comment brûle une allumette.*

Maintenant les allumettes sont prêtes à fonctionner, que faut-il faire avant de les livrer au marchand ? — Il s'agit de les mettre dans des boîtes. — Voici une boîte d'allumettes, dites-moi de quoi elle est faite ? — En bois, en carton. — Qu'y a-t-il aux deux bouts ? — Un frotoir. — Ce sont souvent des femmes, même des enfants qui fabriquent ces boîtes. Joli travail, en apparence ! Eh bien non ! ces femmes, ces enfants et en général tous ceux qui sont occupés à l'industrie des allumettes sont exposés à une terrible maladie, la *nécrose*, due à l'action funeste du phosphore. Elle agit sur les os de la mâchoire, du nez et produit une sorte de carie.

Les savants ont cherché à combattre cette maladie en employant un phosphore d'une nature spéciale. Mais ses essais n'ont pas complètement abouti.

Pensez quelquefois aux enfants de votre âge qui souffrent de ce mal et qui n'ont pas d'autre gagne-pain. *Résumé : Fabrication des boîtes ; la nécrose.*

Il existe une grande variété d'allumettes. En voici quelques-unes. Quelle est la forme du bois de celle-ci ? Il est carré. — Et celui-ci ? — Il est rond ou cylindrique. — Regardez cette allumette-ci que je vais allumer. Elle fait explosion en la frottant sur la boîte. — Pourquoi ? La tige a été trempée dans un mélange qui renferme une matière explosive : Le chlorate de potasse. Ce sont les *allumettes de sûreté*. Quel avantage ont-elles sur les autres ? — On ne peut pas les allumer partout. — En effet il faut un frottoir spécial qui se trouve sur la boîte même. Voici encore une allumette dont la tige est une mèche entourée d'une couche de cire, c'est l'allumette-bougie, ainsi appelée parce qu'elle brûle quelques minutes et peut servir de petite bougie. En voilà assez pour vous montrer que l'homme est très ingénieux.

Vous voyez quels avantages nous avons sur nos ancêtres. Mais indiquez-moi encore quelques inconvénients des allumettes chimiques ? L'allumette par elle-même est très innocente, mais si elle tombe en de mauvaises mains, elle peut mettre le feu et causer un incendie. — Pour faire comprendre les dangers des allumettes, le maître se servira du tableau bien connu : *Prenez garde au feu*. Ce sera le sujet d'une leçon spéciale que nous laissons pour aujourd'hui.

Résumé : Variétés d'allumettes, dangers, précautions.

§ III. Plan et vocabulaire : 1. Ce que c'est que les allumettes. Parties dont elles se composent : bois, soufre, phosphore. — 2. Comment on prépare le bois. — 3. Le soufre, matière inflammable, où on le trouve, comment on l'applique. — 4. Le phosphore, substance très inflammable, très vénéneuse, d'où elle provient, comment on l'applique. Comment brûle une allumette : frottement, cause de chaleur. — 5. Fabrication des allumettes, dangers, précautions.

Observation. — On remarquera que ce plan n'est que le résumé de chaque partie de la leçon, légèrement retouché et coordonné à la fin de celle-ci. Les élèves le copieront pour la leçon de composition.

H. GALLIOT.

(A suivre.)

DICTÉES

L'enfant poli.

L'enfant poli est modeste, bienveillant, complaisant, serviable et prévenant. Il répond toujours poliment aux questions qui lui sont adressées. Il salue respectueusement les personnes qu'il rencontre et cherche à plaire par sa bonne tenue. Il ne murmure jamais, il ne fait jamais la moue. Dans son langage, il évite soigneusement les mots grossiers.

Le canard.

Le canard est un animal domestique. Il a les pieds palmés. Il marche difficilement et en clopinant, mais il nage avec une grande facilité. Il se nourrit de graines, de son, de légumes ; on lui donne aussi les restes de nos repas. On l'éleve pour ses œufs et pour sa chair. Les plumes de son ventre servent à faire des duvets. Il y a aussi des canards sauvages. Le canard eider fournit l'édredon.

L'art au foyer.

On peut économiquement faire d'une habitation modeste un logis fort plaisant à voir au dehors et fort plaisant aussi à habiter. De la propreté et du bon ordre, je ne dis rien : il va de soi que l'art ne saurait vivre ou manquer l'un et l'autre. Mais ce n'est pas tout d'être propre et rangé. Encore est-il mieux de disposer habilement toutes choses autour de soi. Quelques belles fleurs au jardin ne nuisent pas aux choux et aux carottes. Dans l'intérieur, de vieux meubles entretenus et cirés ; quelques belles vieilles assiettes élégamment posées sur les galeries du tres-

soir ; au mur, deux ou trois gravures de bon goût, simplement encadrées, dans du bois de chêne ; dans un coin, sur une étagère, un vase où trempent quelques fleurs ; en voilà assez pour que l'art s'établisse à notre foyer et devienne notre hôte habituel.

PÉCAUT.

Le passé.

Heureux ceux qui, dans la vie, peuvent détourner la tête et regarder en souriant leur passé !

L'homme n'est pas un être isolé. Le présent n'est que l'écho du passé, et dans ce passé lui-même, ainsi que dans une glace, on lit l'avenir le plus souvent.

Tout se tient, s'enchaîne ; la moindre action d'un homme est un germe mis en terre, dont ses petits-enfants recueilleront les fruits.

Les pensées elles-mêmes ne meurent pas avec l'individu ; elles sont comme un parfum subtil qui se répand dans l'air et y reste, pénètre dans la pierre, y persiste, et c'est pourquoi la vieille demeure où de braves gens ont vécu réjouit l'œil de celui qui passe, et, je ne sais comment, lui réchauffe le cœur.

Si, par hasard, le toit de la famille n'a pas été enlevé par l'ouragan, sois-lui fidèle et tâche d'y mourir !

GUSTAVE DROZ.

RECITATION

Les aveugles.

Les aveugles vont à tâtons
Frapant le sol de leurs bâtons.
Pour eux, la nuit est éternelle.
Ils sont comme dans un trou noir,
Poursuivant, sans jamais rien voir,
Leur pauvre marche qui chancelle.

Les ignorants vont à tâtons.
Ils n'ont ni guides, ni bâtons
Et ne savent pas se conduire.
Il faut les prendre par la main
Et leur montrer le bon chemin,
Parce qu'ils n'ont pas su s'instruire.

O. AUGER.

DESSIN

Le rapport de gestion de la Municipalité de Lausanne au Conseil communal pour l'année 1898 contient, en ce qui concerne les Ecoles de la ville, une foule de renseignements qui sont de nature à intéresser le corps enseignant de tout le canton.

Le chapitre VI (Direction des Ecoles) a fait l'objet d'un tirage spécial. C'est un petit volume de 164 pages. La Direction des Ecoles en a adressé un exemplaire à chaque membre du corps enseignant lausannois.

Les pages 48 à 70 contiennent le rapport sur l'enseignement du dessin et, en particulier, le programme suivi depuis la première année primaire jusqu'à la fin de la septième année.

Ce programme est conçu dans le même esprit que celui du nouveau plan d'études, seulement ce dernier est divisé en trois degrés, tandis que, pour les besoins locaux, le programme lausannois est subdivisé en sept années scolaires se répartissant comme suit :

- I. Degré inférieur : 1^{re} et 2^e année (7 à 9 ans) ;
- II. Degré intermédiaire : 3^e, 4^e et 5^e année (9 à 12 ans) ;
- III. Degré supérieur : 6^e et 7^e année (12 à 14 et 15 ans).

Nous sommes heureux de constater que le nouveau plan d'études consacre, dès les premières leçons, les modèles en nature, et met hardiment de côté la copie de modèles graphiques, dont les résultats sont presque nuls.

En ce qui concerne l'enseignement du dessin, les auteurs du plan d'études se sont inspirés des idées modernes, et particulièrement de celles de Viollet-le-Duc, l'un des hommes les plus compétents qui se soient occupés des réformes à apporter dans cet enseignement pour le faire concourir au développement général de l'enfant.

Il voudrait « qu'on enseignât aux enfants à se servir du crayon comme on leur apprend à se servir de la plume ». En d'autres termes, il faut que le dessin devienne pour eux un langage aussi courant que l'écriture, « pour aider leur intelligence à comprendre ce qu'on leur explique. »

Il faut apprendre aux enfants à bien voir. Or « on n'apprend à voir qu'en dessinant, non d'après des modèles graphiques, mais d'après les objets eux-mêmes, et encore à la condition d'expliquer ces objets, de décrire leurs propriétés et les relations qui existent entre leurs diverses parties. » Et non seulement il faut leur enseigner à voir juste, mais encore à se rendre compte de ce qu'ils voient et à le consigner par le dessin. Plusieurs instituteurs, soit en France, soit à l'étranger, se sont acquis une réputation méritée en mettant en pratique les idées si claires, si précises de Viollet-le-Duc. C'est ainsi qu'à l'Institut Prang on se propose de développer l'esprit des élèves, de nourrir leur intelligence, de leur donner le goût d'apprendre en prenant pour véhicule le dessin comme Viollet-le-Duc l'entend, c'est-à-dire « l'habitude d'observer, de comparer et de réfléchir avant d'avancer une opinion ».

« Il ne s'agit pas ici d'art, de composition, de produire des œuvres dignes de Raphaël ou de Léonard de Vinci, pas plus que d'amasser des images en portefeuille; il s'agit de faire contracter aux enfants l'habitude de dessiner, d'établir entre l'œil, le cerveau et la main une relation intime, de telle sorte que l'un de ces organes ne puisse jamais être impressionné sans que les deux autres soient prêts à le seconder. »

« Celui qui a pris l'habitude de dessiner sans fatigue, sans être obligé de faire un effort, — comme on a pris l'habitude de mettre l'orthographe, — dessine mentalement tout ce qu'il regarde avec quelque attention; autrement dit, il fait, en regardant l'opération à laquelle il se livrerait s'il voulait reproduire l'objet sur le papier. » A cette gymnastique fréquente de l'œil et de l'esprit, il est évident que les facultés d'observation, et aussi la mémoire graphique, se développent considérablement.

Le dessin est par excellence le langage des formes, et mieux que tout autre, il grave profondément les connaissances dans l'esprit de l'enfant.

Enseigné comme il doit l'être à l'école primaire, le dessin ne pousse pas plus un élève à devenir un artiste, que l'enseignement de la langue française ne le doit pousser à devenir poète ou littérateur. Toutes les leçons de langue maternelle tendent à le mettre à même d'exprimer correctement sa pensée au moyen du langage parlé ou écrit. De même, l'enseignement du dessin doit se proposer de mettre chaque élève en état de prendre des notes convenablement ou d'exprimer ses idées au moyen de la forme. Telles sont en résumé les idées générales qui ont guidé les auteurs du nouveau plan d'études dans l'élaboration du programme de dessin.

Aujourd'hui, les procédés de la photographie se sont vulgarisés à tel point, que même les bourses les plus modestes peuvent se livrer à cet art.

Dans toutes les sciences, elle est venue donner un singulier développement aux recherches et aux conclusions des savants; et, malgré cela, nous voyons beaucoup de naturalistes, de professeurs, de médecins, faire des efforts persévérants pour acquérir la pratique du dessin; elle habitue à voir plus vite, plus

juste et mieux, en établissant entre l'organe de la vision et le cerveau une sorte de travail en commun qui facilite les déductions.

Par contre, les instituteurs primaires, qui auraient tout avantage à se perfectionner dans cet art, font généralement, — chez nous du moins, — trop peu de cas de ce langage éminemment pratique et expressif qui leur rendrait pourtant de grands services dans leur enseignement. Beaucoup de bons esprits sont frappés de ce fait regrettable, et ce n'est pas sans quelque étonnement qu'on en recherche les causes.

Le nouveau plan d'études sera très prochainement mis en vigueur, et il faudra bien le mettre en pratique. Appliqué dans son esprit et dans sa lettre, son programme de dessin produira certainement d'excellents résultats, mais nous pensons qu'il est absolument nécessaire de donner à ce sujet des directions précises au corps enseignant, soit dans les conférences de district, soit préférablement au moyen de cours de vacances officiellement institués.

Dans une série d'articles, nous traiterons plusieurs points du nouveau programme; mais nous dirons d'abord quelques mots au sujet des modèles à employer. (A suivre.)

H. JAYR.

LEÇON DE CALCUL

Degré inférieur.

Les nombres de 20 à 29.

Cette leçon se rattache à un exercice intuitif, l'écurénil.

PLAN. — Introduction du sujet. Présentation du nombre principal, 20. Formation des nombres de 20 à 29. Calculs avec les nombres de 20 à 29.

Introduction du sujet.

Faire rappeler, en questionnant, quels sont les mœurs de l'écurénil, quel est son caractère. (Il est vif, gai, prévoyant.) Sa prévoyance se manifeste par le souci d'emmagasiner des provisions pour l'hiver.

Présentation du nombre principal 20.

Un écurénil a fait son magasin dans le tronc creux d'un vieux arbre. Il a déjà beaucoup travaillé; il a mis 19 noisettes dans sa cachette. Le lendemain, de bonne heure, il recommence son travail; il apporte une nouvelle noisette. Il y en a maintenant $19 + 1$, ou 20. (Le nombre 20 est énoncé par les élèves.)

Formation des nombres de 20 à 29.

Un élève écrit au tableau noir le nombre 19. Par une série de questions, il est amené à décomposer ce nombre. Il l'énonce ensuite de cette façon: 1 dizaine et 9. En ajoutant 1 à 19 on a une dizaine + 10. Que vaut 10? (une dizaine). Combien y a-t-il donc de dizaines dans 20? (2 dizaines).

Dans les nombres de 10 à 19, quel est le chiffre qui indique la dizaine? Où se place-t-il?

Dans le nombre 20, savez-vous quel chiffre indique les dizaines? Où se placent les chiffres qui indiquent les dizaines?

L'écurénil continue sa récolte. Il apporte 1 noisette dans sa cachette. Combien y en a-t-il? (20 noisettes et 1 noisette). Combien de dizaines? (2 dizaines et 1).

Un élève doit écrire ce nouveau nombre au tableau. Il doit dire qu'il écrit d'abord le chiffre des dizaines, puis le chiffre des unités. Puis il énonce ce nombre: 21 (vingt et un).

L'écurénil apporte encore 1 noisette. Combien cela fait-il? (21 n. + 1 n.). 21 noisettes + 1 noisette = ? (22 n.).

Le nombre 22 est écrit au tableau et énoncé par l'élève de la même manière que le nombre 21. On procédera d'une manière analogue pour la formation des nombres de 23 à 29.

Pour s'assurer si les élèves ont compris, comme exercice on leur fait décomposer les nombres de 20 à 29, soit oralement, soit par écrit. Par exemple :

26 noisettes = 2 dizaines et 6 (noisettes).

28 noisettes = 2 dizaines et 8 (noisettes).

Comme récapitulation, on écrira indistinctement les nombres de 10 à 19 et de 20 à 29.

Calculs avec les nombres de 20 à 29.

Pendant l'hiver, l'écrémier mange ses noisettes. Il en avait 29; il en mange 4. Il lui reste 29 n. — 4, soit 3 (25 n.) 28 noisettes — 3 = ?

Dans une cachette, il y a 22 noisettes. L'écrémier en apporte encore 5. Combien y a-t-il de noisettes ?

Procédez analogues pour toutes les additions et soustractions possibles avec les nombres de 20 à 29.

Exercices écrits.

21 noisettes + 2 noisettes =

20 noisettes + 4 noisettes =

26 noisettes + 3 noisettes =

etc.

20 noisettes — 2 noisettes =

26 noisettes — 4 noisettes =

25 noisettes — 5 noisettes =

etc.

Lausanne-Echallens.

D. et P.

COMPTABILITE

Compte de tutelle.

Etablir le compte que M. Robert, tuteur des enfants P., présentera à la Justice de Paix de C., pour la période du 1^{er} novembre 1898 au 31 octobre 1899.

Novembre	1	Argent en caisse à la mort du père f. 236.50.
"	12	Produit de la mise de bétail de ce jour f. 1368.
"	15	Vendu q. 64 de foin à f. 4.80 = f. 307.20. q. 38 regain à f. 6.50 = f. 247. q. 35aille à f. 3.80 = f. 133. kg. 824 froment à f. 0.20 = f. 164.80. kg. 468 avoine à f. 0.18 = f. 84.24. kg. 1598 pommes de terre à f. 0.06 = f. 95.88.
"	20	Produit de la mise du mobilier f. 1985.60. Frais résultés de ces mises f. 58.20.
Décembre	6	Remboursé une obligation hypothécaire de f. 1500 plus l'intérêt à 4 % pendant 1 an.
"	15	Achévé 3 actions de la Banque cantonale à f. 721 l'une.
"	22	Payé une note du cordonnier f. 18.50.
"	31	Payé pour impôts f. 21.75.
Janvier	1 ^{er}	Livré aux deux enfants pour étrennes f. 10.
"	31	Payé pour frais de justice (bénéfice d'inventaire) f. 138.60.
Avril	17	Remboursé une cedule de f. 450 plus intérêt à 4 % pendant 1 an.
Mai	15	Payé une note de M. B. pour habits f. 18.60.
Jun	14	Encaissé le dividende des actions de la Banque à f. 30 par action.
Juillet	18	Payé à M. Pitten, charpentier, pour réparations à la maison f. 45.80.
Octobre	31	Reçu le loyer de la maison f. 230. Reçu le prix de ferme de ha. 3.85 à f. 95 l'ha. Payé la pension des deux enfants f. 250.

La taxe cadastrale de la maison est de f. 7850 et celle du terrain f. 31.30 l'are.

Compte de tutelle.

Dépenses. Recettes.

		Dépenses		Recettes	
		Fr.	C.	Fr.	C.
Novembre	1			236	50
	12			1368	—
	15			307	20
				217	—
				183	—
				164	80
				84	34
				95	88
	20			1985	60
		1	78	30	
Décembre	6			1500	—
		2	2168	—	
	15			18	50
	22			23	75
	31			10	—
Janvier	1			128	60
	30			428	—
Avril	17			18	60
Mar	15			45	80
Jan	14			—	50
Juillet	18			230	—
Octobre	31			250	—
				353	52
Sommes égales		3307	97	3307	97

Etat des biens

Actif. Passif.

	Fr.	C.	Fr.	C.
Salde rendu par le tuteur	528	52		
3 actions B.C. à fr. 721	2163	—		
Maison taxée	7850	—		
Terrain 385 a. à fr. 31,50	12127	50		
Pour balance : fortune nette au 31 octobre 19			23694	02
Sommes égales	23694	02	23694	02

J. BAUBAT.

GYMNASTIQUE

Type de leçon pour une classe à plusieurs degrés.

Garçons de 10 à 15 ans.

I. EXERCICE D'ENTRAÎNEMENT

Les élèves sont placés en ligne de front et numérotés par quatre.

a) Former la colonne de marche par un quart de conversion des groupes ; ensuite alterner 8 pas cadencés avec deux pas changés, un à gauche et un à droite. Les élèves comptent à haute voix et frappent le premier des 8 pas cadencés. Formation en ordre ouvert, et faire prendre les cannes en fer. (Les élèves en dessous de 11 ans prendront des cannes en bois).

b) *Mouvements de bras avec la canne.* — Lever la canne en haut deux fois de suite, en 4 temps :

1. lever la canne en haut à gauche (bras droit sous l'aisselle gauche); 2. baisser; 3. lever la canne en haut à droite; 4. baisser.

1. lever la canne derrière les épaules deux fois de suite, 4 temps.

c) *Mouvements de jambes.* (Canne derrière les épaules).

1. poser la jambe gauche fléchie en avant; 2. position; 3 et 4. le même exercice de la jambe droite.

1. poser la jambe gauche fléchie de côté; 2. position; 3 et 4. même exercice avec la jambe droite.

1. poser la jambe gauche fléchie en arrière; 2. position; 3 et 4. même exercice avec la jambe droite.

d) *Mouvements de bras et jambes.* — 1. poser la jambe gauche fléchie en avant en levant la canne en haut; 2. position; 3 et 4. même exercice avec la jambe droite.

1. poser la jambe gauche fléchie de côté en levant la canne en haut à gauche; 2. position; 3 et 4. le même avec la jambe droite.

1. poser la jambe gauche fléchie en arrière en levant la canne derrière les épaules; 2. position.

Répéter en cadence de 2 temps par mouvement.

II. EXERCICES DE SUSPENSION.

Exercices au rack. (La barre à la hauteur de front).

Élèves en dessous de 11 ans. — Sauter en suspension fléchie et redescendre à terre avec les différentes prises. Exiger une chute avec les jambes bien fléchies.

Élèves en dessus de 11 ans. — Sauter en suspension fléchie, et balancer le corps en avant et en arrière plusieurs fois, puis sauter en arrière à la station.

III. MOUVEMENTS DU TORSE AVEC LA CANNE.

1. poser la jambe gauche fléchie en levant la canne en haut; 2. incliner le corps en avant (le regard dirigé dessous la canne); 3. revenir à la position précédente; 4. position, canne en bas; 5 à 8. même exercice avec la jambe droite.

1. poser la jambe gauche fléchie de côté en levant la canne en haut à gauche; 2. fléchir le corps à droite de côté; 3. revenir à la position précédente; 4. position; 5 à 8. même exercice à droite de côté.

1. poser la jambe gauche fléchie en arrière en levant la canne derrière les épaules; 2. fléchir le corps en arrière; 3. revenir à la position précédente; 4. position; de 5 à 8. même exercice à droite.

IV. EXERCICES DE DÉLASSEMENT ET DE REPOS.

Laisser la classe dans la même formation.

Fléchir à fond les jambes, 2 fois de suite lentement.

Contremarche par file à gauche ou à droite et reformer la ligne devant la poutre d'appui.

V. EXERCICES D'APPUI ET DE SAUT.

Poutre d'appui. Élèves de 11 ans. — Sauter à l'appui, station et immédiatement sauter à cheval en dehors de l'arçon gauche, élaner les jambes en arrière à l'appui couché facial, descendre de côté à droite; faire aussi l'exercice en commençant à droite et la sortie à gauche.

Élèves au-dessus de 11 ans. — Sauter à l'appui libre, station et immédiatement sauter à gauche au siège à cheval entre les arçons; saisir l'arçon de devant et balancer les jambes 3 fois et sortir *facialement* à droite. Répéter en faisant à droite et la sortie à gauche.

VI. JEU.

LE CARROUSEL OU LES PETITS CHEVAUX. Pour les explications de ce jeu, voir la *Nouvelle école fédérale de gymnastique* (page 312).

E. HARTMANN.

— AVIS IMPORTANT —

Les nouveaux abonnés pour 1900 recevront **FEDUCATEUR** gratuitement jusqu'à la fin de l'année. Lire notre article-programme en tête du numéro.

Prière à nos amis de faire une active propagande autour d'eux, afin que **FEDUCATEUR** devienne de plus en plus l'organe du corps enseignant de toute la Suisse romande.

ON DEMANDE

pour l'**Institut Concordia, Zurich**, un **instituteur** (rang de l'école secondaire) pour le **FRANÇAIS** et enseignement réel en français. (Za 1200)

CONFÉRENCES AGRICOLES DE L'HIVER 1899-1900

Les communes ou les sociétés qui desiront bénéficier des conférences agricoles offertes dans le tableau qui suit sont priées de s'inscrire, d'ici au **15 décembre prochain**, au bureau de l'Institut agricole, Champ-de-l'Air, Lausanne, en indiquant le ou les sujets des conférences désirées.

Listes des sujets offerts :

- M. Barbey, Auguste*, Montcherand. — Protection des forêts.
M. Beney, cultivateur, Valleyres s. Ursins. — Culture de la pomme de terre, de la betterave et des plantes fourragères.
M. Bieler, directeur, Lausanne. — 1^o Les principales maladies contagieuses du bétail. — 2^o Elevage des jeunes animaux; soins à leur donner.
M. Blanc, vigneron-directeur, Pratz s. Vevey. — Culture de la vigne.
M. Chuard, professeur, Lausanne. — Vinification et soins aux vins.
M. Carbaz, commissaire, Aclens. — Plantes fourragères et formation des prairies. Plantes vénéneuses, champignons vénéneux et comestibles.
M. Decoppet, forestier, Aigle. — Hajeunissement, exploitation, aménagement et contrôle des forêts.
M. Dufour, Henri, professeur, Lausanne. — Les méfaits de la foudre et les moyens de s'en préserver.
M. Dufour, Jean, professeur, Lausanne. — Vignes américaines; oidium et ver de la vigne.
M. Dusserre, professeur, Lausanne. — Engrais chimiques; composition, falsification, modes d'emploi et d'achat. Tourteaux et autres fourrages concentrés.
M. Forestier, directeur de l'Institut des sourds-muets, Moudon. — Apiculture (élevage des abeilles).
M. Gillieron-Duboux, chef de service, Lausanne. — Les caisses rurales mutuelles.
M. Jamin, Philippe, Genève. — Les champignons comestibles.
M. Maillard, professeur de cuisine, Lausanne. — La cuisine pratique dans les campagnes.
M. Mailler-Hecht, professeur, Ouchy. — Aviculture.
M. Martinet, directeur, Lausanne. — Cultures fourragères; choix et amélioration des semences.
M. Moreillon, forestier, Orbe. — Constitution, traitement, exploitation et ennemis de nos forêts.
M. Pelichet, directeur, Lausanne. — Construction et amélioration des laiteries; manutention et contrôle du lait.
M. Peneveyre, jardinier-chef, Lausanne. — Greffage de la vigne. Arboriculture.
M. Ravussin, vétérinaire, Montreux. — Soins à donner au bétail.

Lausanne, Champ-de-l'Air, le 15 novembre 1899.

Le chef du département de l'agriculture et du commerce,
VIQUERAT.

APPRENTISSAGE

Publications mises à la disposition des apprentis et apprenties.

Le Département soussigné, voulant faciliter aux apprentis et apprenties l'étude de leur profession, met les ouvrages suivants à leur disposition.

Le prix sera remboursé, jusqu'à concurrence de fr. 5, à l'apprenti, à la condition qu'il se présente aux examens de fin d'apprentissage; cette faveur n'est toute fois accordée que pour des volumes intéressant directement la profession de l'apprenti.

Titres des ouvrages.	Prix
	Fr.
<i>Dejonge.</i> La mécanique pratique	5 —
<i>Demanet.</i> Maçonnerie	4 —
<i>A. Poutiers.</i> Le menuisier (pour apprentis de 1 ^{re} année)	0 75
" La menuiserie (pour apprentis de 2 ^e et 3 ^e année)	4 —
Le Bon jardinier, almanach horticole ¹	7 —
<i>Berthoud.</i> La charcuterie pratique	4 —
<i>Blanchon.</i> La pratique en reliure	2 —
<i>Desormes.</i> Notions de typographie ²	8 —
<i>Desormes et Basile.</i> Dictionnaire des arts graphiques, 2 vol.	6 75
<i>Lenoir.</i> Traité théorique et pratique du tapissier ³	50 —
<i>D^r Georges Penotier.</i> Leçons sur les matières premières organiques	18 —
<i>Lunywitz.</i> Manuel du maréchal-ferrant	3 —
<i>Kohly.</i> Guide pratique du monteur de boîtes et du fabricant d'horlogerie	1 50
<i>De Vevey.</i> Manuel de la fabrication du beurre	60
<i>Paul Laporte.</i> Méthode de coupe pratique des vêtements d'hommes ⁴	15 —
<i>Mme Guerre.</i> Méthode de coupe et manière de faire ses robes soi-même	3 —
<i>Mlle Giroud.</i> Cours de coupe pour couturières pour dames	3 —
" Cours de coupe pour lingères (paraîtra à fin novembre).	3 —

Vu le prix élevé sera cédé à :

¹ à fr. 5 75, ² à fr. 6, ³ à fr. 35, ⁴ à fr. 9.

Le Département recevra, avec reconnaissance, les renseignements sur d'autres ouvrages professionnels qui pourraient être utiles aux apprentis et remis aux mêmes conditions que ceux mentionnés ci-dessus.

Département de l'agriculture et du commerce.

Conférences publiques et gratuites

sur la coupe et la confection des vêtements de dames
offertes aux couturières et à toutes les personnes que cette question peut intéresser

A la demande de la Commission des cours professionnels d'Yverdon, le département fera donner, dans la salle de l'Aula, bâtiment du nouveau collège de cette ville, les conférences dont le programme suit, par M^{lle} Giroud, professeur de coupe, auteur d'un cours adopté par le Département pour l'instruction professionnelle des apprenties couturières et lingères.

Ces conférences forment un véritable cours de coupe rationnelle des vêtements de dames et de leurs modifications d'après les créations de la mode. Des démonstrations pratiques sont faites dans chaque conférence afin que les auditrices puissent se rendre compte de l'application des théories exposées.

Programme

1^{re} Conférence, le vendredi 1^{er} décembre 1899, à 8 heures du soir.

Les mesures, leur utilité dans le tracé des patrons et dans les modifications de ceux-ci (patrons à créer par la couturière ou patrons donnés par les journaux de mode).

2^e Conférence, le mardi 5 décembre 1899, à 8 heures du soir.

L'assemblage rationnel des diverses pièces du vêtement, vérification de la coupe de ces pièces d'après les mesures.

3^e Conférence, le vendredi 8 décembre 1899, à 8 heures du soir.

L'essayage, rectifications méthodiques; étude des diverses conformations.

4^e Conférence, le mardi 12 décembre 1899, à 8 heures du soir.

Transformation ou adaptation des patrons-types à la mode du jour : étude des principales modifications et des procédés à employer pour les créations « Mode ».

5^e Conférence, le vendredi 15 décembre 1899, à 8 heures du soir.

Études des jupes rondes et longues. Leur coupe, leurs modifications normales. L'importance et le rôle du fer à repasser dans la confection des jupes à traîne.

ATELIER DE RELIURE

CH. MAULAZ

Escaliers-du-Marché, 23

LAUSANNE

Reliure soignée et solide. — Prix modérés. — Prix spéciaux pour bibliothèques populaires.

SAISON D'HIVER

Confections pour Messieurs et Jeunes Gens

Grand assortiment

de vêtements complets depuis les prix les plus bas.

Pardessus. — Manteaux floteurs. — Pélerines.

Gilets de chasse.

Tricots vaudois. — Caleçons. — Camisoles.

Confection sur mesure travail soigné.

Grand choix de draperie en tout genre chez

CONSTANT GACHET, AUBONNE

Grande fabrique de Meubles

Lits massifs, complets	Lavabos-commode marbre	Ameublements de salon,
75, 85 à 130 fr.	55, 65 à 75 fr.	Louis XV 140 à 350 fr.
Lits fer, complets	Lavabos simples, marbre	Ameublements de salon,
38, 48 à 68 fr.	22, 25 à 45 fr.	Louis XIV 350 à 550 fr.
Garde-robes massives	Armoires à glace,	Ameublements de salon,
100, 115 à 125 fr.	120 à 180 fr.	Louis XVI 380 à 580 fr.
Garde-robes sapin	Commodes massives	Canapés divers
50, 60 à 75 fr.	50 à 75 fr.	20, 30, 35, 38 à 75 fr.

Magasins Pochon frères, tapissiers-ébénistes,

LAUSANNE, PLACE CENTRALE

Spécialité de trousseaux massifs pour la campagne.

FOETISCH FRÈRES

MAGASINS DE MUSIQUE

LAUSANNE ET VEVEY

L'ORPHÉON DES ÉCOLES

N°	A 2 voix	Prix nets	N°	A 3 voix	Prix nets
1.	<i>Bischoff, J.</i> , La Fileuse (Major David)	0,15	24.	<i>Kling, H.</i> , - <i>Weber, Freyschütz</i> : Cueillons la fleur	0,25
	A 3 voix		25.	» » » Devant la jeunesse	0,25
2.	<i>Kling, H.</i> , Dieu qui gardes la patrie	0,25	26.	» - <i>Donizetti</i> , Fille du Régiment: Prière	0,25
3.	<i>Kling, H.</i> , Pastorale	0,25	27.	» - <i>Auber</i> , La Muette de Portici: Prière	0,25
4.	» L'Oraison Dominicale	0,25	28.	» - <i>Mendelssohn</i> , Elie, Trio des anges	0,25
5.	» Soyons unis	0,25	29.	» - <i>Boieldieu</i> , Dame blanche: Chœur des montagnards	0,25
6.	» Solitude	0,25	30.	» Chœur des ménestrels	0,25
7.	» La Fileuse	0,25	31.	» La vieille Berner Marche	0,25
8.	<i>North, C.</i> , 6 chants de Noël	0,25	32.	» - <i>Spohr</i> , Puissance de Dieu	0,25
9.	<i>Bischoff, J.</i> , La Fileuse	0,25	33.	<i>Kling, Kreutzer</i> , Une nuit à Grenade: Chœur pastoral	0,25
10.	<i>Kling, H.</i> , Chant de Noël	0,25	34.	» » Sur la montagne	0,25
11.	<i>Chassain, H.</i> , La Noël des petits enfants	0,25	35.	» » Prière du soir	0,25
12.	<i>North, C.</i> , La-haut	0,25		A 2 voix	
13.	» La Chanson des étoiles	0,25	36.	<i>Mendelssohn</i> , Songe d'une Nuit d'été: Hymne de joie (sur la Marche nuptiale) avec accompagnement de piano	0,50
14.	» Les Chanteurs des Alpes	0,25	37.	<i>Kling, A.</i> , Fils. L'Avalanche. Scène alpestre	0,50
15.	» Les Clochettes bleues	0,25	38.	<i>Adam, A.</i> , Cantique de Noël	0,25
16.	» Le Chasseur suisse	0,25	39.	» Les enfants du pays	0,50
17.	» Le Livre de la vie	0,25	40.	<i>Mayor, G.</i> , Les cadets suisses	0,30
18.	<i>Kling, H.</i> , - <i>Mozart</i> , Flûte enchantée, Hymne	0,25		A 3 voix égales	
19.	» » La fée du logis	0,25	41.	<i>Hochstetter, C.</i> , Op. 22. L'Harmonie, 12 mélodies originales	0,50
20.	» » Pour avoir un charme vainqueur	0,25			
21.	» » Bientôt s'enfuira notre enfance	0,25			
22.	» » Charmante musique	0,25			
23.	» - <i>Weber, Freyschütz</i> : C'est la voix	0,15			

Répertoire Choral

Collection de nouveaux Chœurs à 4 voix d'hommes

CHŒURS A 4 VOIX MIXTES

Très grand choix

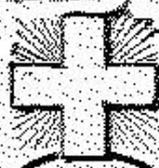
ECHOS DU LÉMAN. — Chœurs à 4 voix mixtes

Vol. I, religieux. — Vol. II, divers.

Envois en examen par retour du courrier. — Grand rabais par quantité.

Opérettes et Duos, etc.

Comédies, Dramas, etc.



L'ÉDUCATEUR

(ÉDUCATEUR · ET · ÉCOLE · ROMANDE ·)

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant tous les samedis.

RÉDACTEUR EN CHEF :

FRANÇOIS GUEX, Directeur des Ecoles normales, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

ALEXIS REYMOND, instituteur, Morges.

Gérant : Abonnements et Annonces.

MARIUS PERRIN, instituteur, La Gâtte, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

YVERDON : **H. Gobat**, inspecteur scolaire, Delémont.
GENÈVE : **W. Rosier**, professeur.

NEUCHÂTEL : **C. Hintenlang**, instituteur, Noiraigue.

Fribourg : **A. Perriard**, inspecteur scolaire, Belfaux.

Secteur VALAISANNE : **U. Gail-land**, inst., St-Barthélemy.

Vaud : **E. Savary**, instituteur, Châlet-d-Gobet.



PREZ
de
l'abonnement :
Suisse,
5 fr.
Étranger,
fr. 7.50.

On peut
s'abonner et
remettre
les annonces :
LIBRAIRIE F. PATOT
Lausanne.

Tout ouvrage dont L'ÉDUCATEUR recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte rendu, s'il y a lieu. — Prix des annonces : 30 centimes la ligne.

Melange spécial
pour
LES FAMILLES

Thé de Ceylan

0 25 fr. le livre.

En vente
dans
tous les
dépôts de

Thé Manuel
en Suisse.

Très
avantageux

SOCIÉTÉ SUISSE
D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE HUMAINE
à ZURICH.

Achats de nues-propriétés et d'usufruits.

PUPIETRES HYGIENIQUES A. MAUCHAIN

GENÈVE — Place Métropole — GENÈVE

Système breveté $\frac{1}{2}$ 3925 — Modèle déposé.

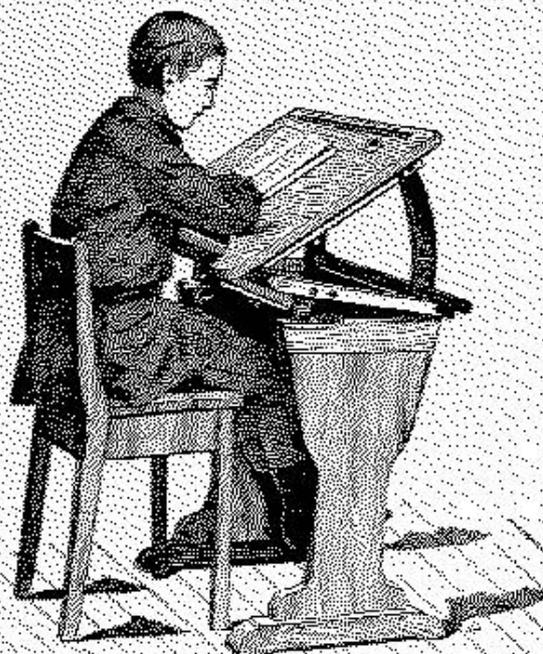
PUPIETRES POUR FAMILLE S'ADAPTANT A TOUTES LES TAILLES (1 place.)



Dessin.



Ecriture.



Lecture.

en travaillant sur les tables ordinaires; un point essentiel est qu'ils travaillent alternativement assis ou debout.

N° 7 Bois verni Fr. 50

« Chaise vernie » 7

Prospectus gratis.

Travail assis et debout.

MONSIEUR,

Les tables pupitres système Mauchain dont j'ai fait l'acquisition pour servir à mes enfants, remplissent admirablement le but que je me proposais. Par les différentes positions rationnelles que l'on peut faire prendre à la tablette, suivant que l'on veut lire ou écrire, mes enfants ont perdu l'habitude des mauvaises positions qu'ils prenaient

Signé: Max JOUFFREY.

Ouvrages offerts en primes

aux abonnés de "l'Éducateur",

Par suite d'arrangement avec la **Librairie F. Payot, à Lausanne**, l'administration du journal est en mesure d'offrir à ses abonnés, à titre de *primes*, les ouvrages mentionnés sur la présente liste.

Tous les envois sont faits par la Librairie F. Payot, et **contre remboursement**, sans exception.

Au Foyer romand . Etrennes littéraires annuelles 1887-1890. N'importe quelle année. Au lieu de 3 fr. 50	2 —
Éducation et Instruction . Rapport sur le groupe XVII à l'Exposition nationale suisse de Genève 1890, publié sous la direction de M. François Guex, directeur des écoles normales à Lausanne, avec la collaboration de MM. L. Zbinden, John Clerc, Ed. Payot, C. Vignier, L. Genoud, A. Bouvier, M ^{me} R. Rehfous, MM. H. Gobat et A. Combe. In-8° de 655 pages, avec nombreuses figures dans le texte. Au lieu de 5 fr.	2 50
Recueil de monographies pédagogiques . Publiées à l'occasion de l'Exposition scolaire suisse à Genève, 1890. 1 vol. in-8° de VII-388 pages, avec deux planches hors texte. Au lieu de fr. 7 50	3 50
Rossel , Virgile. <i>Histoire de la littérature française hors de France</i> . (Suisse, Belgique, Canada, Hollande, Allemagne, Angleterre, Orient). In-8° de XIV-531 pages. Au lieu de 8 fr.	4 —
Sensine , H. <i>Chrestomathie française du XIX^e siècle</i> . Choix de morceaux et notices biographiques. Première partie: <i>Les Prosateurs</i> . Un vol. in-16 de 654 p. Au lieu de 5 fr. Deuxième partie: <i>Les Poètes</i> . Un vol. in-16 de 664 pages. Au lieu de 5 fr.	3 50 3 50
Tissot et Cornut . <i>Les Prosateurs de la Suisse romande</i> . Morceaux choisis et notices biographiques. 1 vol. in-16 de 388 pages. Au lieu fr. 3 50	2 25
Rod , Edouard. <i>Études sur le XIX^e siècle</i> . In-16 de 240 pages. Au lieu de fr. 3 50	2 30
Rod , Edouard. <i>Michel Teissier</i> . Pièce en trois actes. Gr. in-8° de 140 pages. Au lieu de 4 fr.	2 —
Maillard , Albert. <i>Le Trésor des cuisiniers</i> . 150 menus accompagnés chacun de la recette complète du menu calculée sur le nombre des couverts. Gr. in-16 de 576 pages, cartonné dos toile. Au lieu de 6 fr.	2 75
Oettli , J. <i>Cours d'économie domestique</i> . Manuel et livre de lecture à l'usage des écoles et des familles. Un vol. in-16 de 375 pages. Au lieu de fr. 3 50	2 25
Lutz , M. <i>Dictionnaire géographique et statistique de la Suisse</i> . Nouvelle édition refondue et complétée par A. de Sprecher. Revue pour ce qui concerne la Suisse romande, par J.-L. Moratel. Lausanne 1859. 2 vol. in-8° imp. sur deux colonnes, de 320 et 546 pages. Au lieu de 10 fr.	3 50

N. B. Toute demande de primes doit être adressée à la Librairie F. Payot, Lausanne.

Le Bureau du Comité central de la Société pédagogique
aux membres du corps enseignant de la Suisse romande

LAUSANNE, le 1^{er} novembre 1899.

M

Notre *Agenda des écoles* paraît pour la 3^e fois. Publié précédemment par M. F. PAVOT, il a été cédé à notre association en 1897 et, depuis lors, les bénéfices ont été versés dans la **Caisse de secours** de notre Société. Ces bénéfices, d'environ fr. 200 par an, auraient pu être plus élevés, surtout si l'on considère que nos collègues de la Suisse allemande versent de ce chef chaque année 2500 à 3000 frs. dans leur caisse de secours. Nous pouvons arriver à un pareil résultat. Pour cela, toutes les institutrices et tous les instituteurs, à quelque degré de l'enseignement qu'ils appartiennent, devraient acheter l'*Agenda des écoles* et le recommander à leurs amis et connaissances.

L'*Agenda* de 1900 coûte fr. 1. 50 et contient de nombreuses améliorations. Nous avons tenu compte de presque toutes celles qui nous ont été demandées. Nous signalerons particulièrement : un ruban élastique, au téléphone, Institut Pasteur, les écoles enfantines en 1896, enseignement professionnel et industriel, dépenses pour l'instruction publique, principaux musées de la Suisse romande, les chemins de fer suisses, quelques ouvrages d'éducation, etc. Nous avons aussi doublé le nombre des feuilles blanches à détacher, suivant le désir d'un grand nombre de nos collègues.

Comme l'année dernière, l'*Agenda* sera vendu directement par les délégués des districts, des villes ou des groupes d'instituteurs

que nous remercions sincèrement de leur aide désintéressée. Nous tenons aussi à remercier spécialement MM. Corthésy et Chapuis, instituteurs à Lausanne, pour leur précieux concours. Nous sommes du reste persuadés que tous nos collègues voudront participer à cette belle œuvre de solidarité.

Au nom du Bureau du Comité central de la Société pédagogique romande :

<i>Le gérant,</i>	<i>Le secrétaire,</i>	<i>Le président,</i>
MARIUS PERRIN.	L. SONNAY.	L. GAGNAUX.

Les comités des Sociétés pédagogiques de Vaud, de Genève, de Neuchâtel et du Jura bernois, la Société fribourgeoise d'éducation, la Société valaisanne d'éducation, la Société des instituteurs du Valais romand recommandent chaleureusement le placement de l'Agenda des écoles.

Au nom de la Société pédagogique genevoise :

<i>Le secrétaire,</i>	<i>Le président,</i>
CH. MÉGARD.	L. BAATARD.

Au nom de la Société pédagogique neuchâteloise :

<i>Le secrétaire,</i>	<i>Le président,</i>
W. BRANDT.	A. THIÉBAUD.

Au nom de la Société pédagogique jurassienne :

<i>Le secrétaire,</i>	<i>Le président,</i>
G. VAUCLAIR.	G. CHATELAIN.

Au nom de la Société fribourgeoise d'éducation :

<i>Le secrétaire,</i>	<i>Le président,</i>
E. GREMLAUD.	A. FERRIARD.

Au nom de la Société valaisanne d'éducation :

<i>Le secrétaire,</i>	<i>Le président,</i>
E. NAVILLE.	F. GIROUD.

Au nom de la Société des instituteurs du Valais romand :

<i>Le secrétaire,</i>	<i>Le président,</i>
A. TERRETTAZ.	A. MICHAUD.

Au nom de la Société pédagogique vaudaise :

<i>Le secrétaire,</i>	<i>Le président,</i>
M. COLLET.	J. CLOUX.

NB. La correspondance, les envois d'argent, les demandes de renseignements concernant l'Agenda des écoles doivent être adressés à M. Marius Perrin, gérant de l'Éducateur, La Gaité, Lausanne.

Finestra
de
2 finestres

Monsieur
